

🕒 30.06.2020, 15:30

La piscine de Bassins officiellement en faillite

PREMIUM



Les utilisateurs de la piscine de Bassins pourront continuer de s'y rendre. Archives Cédric Sandoz

PAR LOS

FINANCES L'installation retourne aux mains de la commune, à la suite de la dissolution de la société anonyme qui l'exploitait. Le bassin restera toutefois ouvert au public.

C'est officiel: la piscine de Bassins part en faillite, entraînant la dissolution de la société anonyme qui la gère. Cette décision a été prise, lundi, en séance de Municipalité. L'exécutif a demandé à la société anonyme (SA) qui exploite l'installation sportive de procéder à ces démarches. L'installation retourne donc en mains communales... des mains qu'elle n'a jamais vraiment quittées, puisque la SA a d'abord été dirigée par le syndic de Bassins, Didier Lohri, puis par le municipal Lorenzo Merlanti.

A lire aussi : La piscine de Bassins au bord de la faillite

La menace qui planait depuis plusieurs années sur la piscine est devenue inévitable la semaine passée, lorsque le Conseil communal a refusé d'effacer une dette de 600 000 francs que la SA a envers Bassins. Ce montant était de toute manière déjà consommé et n'aurait pas pu être récupéré par la commune, qui était la caution de la société anonyme en cas de faillite.

Continuer de nager

Malgré ces événements, l'infrastructure sportive continue de fonctionner. «Une piscine fermée coûte plus cher à la collectivité qu'une piscine ouverte au public», précise la Municipalité dans un communiqué. Elle honore ainsi notamment sa convention avec l'Association intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE), dont les écoliers utilisent le bassin.

A la rentrée de septembre, les élèves pourront donc retrouver leurs cours de natation. Pour la suite, la Municipalité a évoqué des pistes, notamment du côté de l'association scolaire, qui est en train de réviser son règlement. «Nous veillerons au fait que les nouveaux statuts prennent en compte un juste prix des locations de toutes les installations sportives mises à disposition de la population de nos villages», indique l'exécutif bachénard dans son communiqué.

Un accord doit être trouvé entre tous les partenaires. Nous ne savons pas encore combien de temps cela prendra."

CLAUDINE VANAT-GACHET PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION DE L'AISE

Du côté de l'association scolaire, les discussions entre les communes membres sont en cours sur de nombreux points du futur règlement, notamment celui des installations sportives. «Un accord doit être trouvé entre tous les partenaires. Nous ne savons pas encore combien de temps cela prendra», relève Claudine Vanat-Gachet, présidente du comité de direction de l'AISE.